

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2916

23 octobre 2015

SOMMAIRE

Arcad S.A.	139967	KH II Lending 601 S.à r.l.	139946
Cerberus Lux GP S.à r.l.	139963	Kleines Matterhorn S.à r.l.	139945
Commex International S.A.-SPF	139922	KSG Agro S.A.	139940
Emile Gestion S.A.	139939	Laurie 204 GPS (Luxembourg) S.à r.l.	139948
Finanmag S.A. - SPF	139940	Lefèvre-Evrard	139968
FreeState Partners S.à r.l.	139940	Lilirest Lux S. à r.l.	139968
G.A. - Fund -L	139941	LuxGene S.A.	139968
Gerolamo Holding S.à r.l.	139939	Moneda (GP) S.à r.l.	139965
Gestalys Invest S.A.	139934	Revod Luxembourg S.à r.l.	139943
Giedo van der Garde S.à r.l.	139935	Tabagro S.à r.l.	139943
Global Secure S.A.	139941	TALBEY Grundstücksgesellschaft	139963
Guardy Assets Network SA	139941	TCC Corporation S.à r.l.	139964
H 132 S.A.	139941	TFL Luxembourg Holdings GP S.A.	139947
HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg ...	139942	TMD Friction Group S.A.	139964
Heidenkampsweg	139942	Trevezel Sàrl	139964
IAL Constructions Métalliques S.à r.l.	139945	Trevezel Sàrl	139964
ICredpartner S.à r.l.	139944	Troc Europe S.A.	139963
ILP III S.C.A., SICAR	139935	TSH Grafton S.à r.l.	139949
Imalia S.A.	139945	TULUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial	139963
Immobilière Campus S.à r.l.	139946	United International Management S.A.	139965
Immobilière d'Avrignac S.A.	139946	Upstream Systems S.A.	139965
Infracapital F1 Holdings S.à r.l.	139942	Upstream Systems S.A.	139964
Institut Nathacia S.à r.l.	139946	Upstream Systems S.A.	139966
Intent Software S.à r.l.	139943	VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial	139966
International Business Corporation	139944	VCapital S.C.A., SICAR	139967
Interoute Communications Holdings S.A. ...	139944	VCapital S.C.A., SICAR	139967
Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l.	139944	VDD Investissements S.A.	139967
Isopack Machinery S.A.	139945	Vector Investments S.A.	139967
Janus Real Estate S.A.	139948	Vega & Partner S.A.	139966
Jasper Invest S.A.	139948	Venables (Luxembourg) Sàrl	139966
JLP Services S.à r.l.	139948	Venice International S.A.	139968
Johnson Finances S.A.	139947	Zyal Invest S.à r.l.	139965
Jubilee Star Lux S.à r.l.	139947		
Juno Pharmaceuticals Luxembourg	139947		

Commex International S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 59.323.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August,
Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Commex International S.A.-SPF, a Luxembourg public limited liability company - private asset management company (Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.), having its registered office at 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 59.323 (the Company).

The Company has been incorporated on May 20, 1997 pursuant to a deed of Maître Georges d'Huart, then notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 10, 2003, number 1069. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on December 31, 2010, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 25, 2011, number 1086.

The Meeting is opened at 11.00 am and chaired by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary Ms Nadine MAJERUS, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms Rachida EL FARHANE, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the bureau of the Meeting, the proxy holders and the undersigned notary, shall remain also attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The bureau of the Meeting having thus been formed (the Bureau), the Chairman declared that:

I. The shareholders and the number of the shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list, after signature of the shareholders present, the members of the Bureau and any proxyholder on behalf of the shareholders represented, will remain annexed to the present minutes.

II. As appears from the said attendance list, the fifty shares (50) of the Company, having a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment to the corporate object of the Company and subsequent amendment to article 4 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de droits de propriété, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces droits de propriété. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit, y compris des sociétés de personnes. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et accorder des droits de sûreté au profit des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre gager, nantir, céder, grever de charges ou bien hypothéquer la totalité ou une partie de ses actifs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de taux de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre une quelconque activité financière qui ferait l'objet d'un permis ou d'une autorisation, à moins que la Société n'ait obtenu un tel permis ou autorisation émanant des autorités de surveillance financières.”

3. Conversion of the Company from a private asset management company (SPF) governed by the law May 11, 2007 as amended incorporated under the form of a public limited liability company (S.A.), into a financial holding company (SOPARFI) incorporated under the form of a public limited liability company (S.A.) and governed by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended;

4. Subsequent restatement of the Articles in order to reflect the above changes; and

5. Miscellaneous.

IV. After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passed, after deliberation, the following resolutions unanimously:

First resolution

Those shareholders being present or represented at the Meeting waive the convening notices and the formalities specified in article 67-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended the shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company, which will henceforth read as follows:

« **Art. 4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de droits de propriété, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces droits de propriété. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit, y compris des sociétés de personnes. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et accorder des droits de sûreté au profit des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre gager, nantir, céder, grever de charges ou bien hypothéquer la totalité ou une partie de ses actifs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de taux de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre une quelconque activité financière qui ferait l'objet d'un permis ou d'une autorisation, à moins que la Société n'ait obtenu un tel permis ou autorisation émanant des autorités de surveillance financières.»

Third resolution

The Meeting resolves to convert the Company from a private asset management company (SPF) governed by the law May 11, 2007 as amended incorporated under the form of a public limited liability company (S.A.), into a financial holding company (SOPARFI) incorporated under the form of a public limited liability company (S.A.) and governed by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company in order to reflect the conversion of the Company into a financial holding company (SOPARFI) incorporated under the form of a public limited liability company (S.A.) and to translate them into English language, so that they shall from now on read as follows:

“ **Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Commex International S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors. Where the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) represented by fifty (50) shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a register of registered shares of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of registered shares will be established by the entry in the register of registered shares of the Company.

6.3. Bearer shares shall be signed by the Sole Director, or in case of plurality of directors, by two directors. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Shares in registered form shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of registered shares of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.2. Shares in bearer form shall be transferred by the delivery of the certificate representing such shares.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder of the Company assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the last Friday of June of each year at 5.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company may be managed by a sole director (the Sole Director) where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases (the Board of Directors). The Sole Director or the members of the Board of Directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The Sole Director, and in case of plurality of directors, the members of the Board of Directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the Board of Directors must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.5. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The Board of Directors can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors.

12.1. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board of Directors who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Decisions of the Sole Director of the Company. The decisions of the Sole Director are drawn in writing.

Art. 14. Powers of the Sole Director or of the Board of Directors. The Sole Director, and in case of plurality of directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the Sole Director, and in case of plurality of directors, the Board of Directors.

Art. 15. Delegation of powers. The Sole Director and in case of plurality of directors, the Board of Directors is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Sole Director, or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any 2 directors of the Company. The Company shall also be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15. of these Articles.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such

other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseur(s) d'entreprises agréé(s), when so required by law.

18.3. The statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises agréé(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s)/ réviseur(s) d'entreprises agréé(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors. The Sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

20.4. Interim dividends may be distributed by the Sole Director, or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by Sole Director or the Board of Directors;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board of Directors within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) in their report to the Board of Directors, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises agréés must verify whether the above conditions have been satisfied.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed at 11.15 am.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Commex International S.A.-SPF, une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.323 (la Société).

La Société a été constituée le 20 mai 1997 en vertu d'un acte de Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 janvier 2003, numéro 1069. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 31 décembre 2010, lequel a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 mai 2011, numéro 1086.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures et est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire Madame Nadine MAJERUS, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme comme scrutateur Madame Rachida EL FARHANE, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Scrutateur).

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau, le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué (le Bureau), le Président déclare que:

I. Les actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont repris sur la liste de présence. Cette liste de présence, après signature des actionnaires présents, des membres du Bureau et de tout mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, restera annexée aux présentes minutes.

II. Tel qu'il apparaît de la liste de présence, les cinquante (50) actions de la Société, ayant une valeur nominale de mille dollars américain (USD 1.000.-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de droits de propriété, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces droits de propriété. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit, y compris des sociétés de personnes. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et accorder des droits de sûreté au profit des tiers afin de garantir

ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre gager, nantir, céder, grever de charges ou bien hypothéquer la totalité ou une partie de ses actifs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de taux de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre une quelconque activité financière qui ferait l'objet d'un permis ou d'une autorisation, à moins que la Société n'ait obtenu un tel permis ou autorisation émanant des autorités de surveillance financières.»

3. Conversion de la Société d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) soumise à la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée, constituée sous la forme d'une société anonyme (S.A.), en une société de participation financière (SOPARFI), constituée sous la forme d'une société anonyme (S.A.) et soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

4. Refonte subséquente des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus; et

5. Divers.

IV. Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'Assemblée est régulièrement constituée, l'Assemblée décide, après délibérations, de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires présents ou représentés renoncent aux formalités de convocation telles que spécifiées dans l'article 67-1 de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de droits de propriété, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces droits de propriété. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit, y compris des sociétés de personnes. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et accorder des droits de sûreté au profit des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre gager, nantir, céder, grever de charges ou bien hypothéquer la totalité ou une partie de ses actifs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de taux de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre une quelconque activité financière qui ferait l'objet d'un permis ou d'une autorisation, à moins que la Société n'ait obtenu un tel permis ou autorisation émanant des autorités de surveillance financières.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir de la Société d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) soumise à la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée, constituée sous la forme d'une société anonyme (S.A.), en une société de participation financière (SOPARFI), constituée sous la forme d'une société anonyme (S.A.) et soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de refléter la conversion de la Société en société de participation financière (SOPARFI) constituée sous la forme d'une société anonyme (S.A.). Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de Commex International S.A. (la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requise pour la modification des Statuts.

3.3. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de droits de propriété, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces droits de propriété. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit, y compris des sociétés de personnes. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et accorder des droits de sûreté au profit des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre gager, nantir, céder, grever de charges ou bien hypothéquer la totalité ou une partie de ses actifs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de taux de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre une quelconque activité financière qui ferait l'objet d'un permis ou d'une autorisation, à moins que la Société n'ait obtenu un tel permis ou autorisation émanant des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000.-) représenté par cinquante (50) actions ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire ou des actionnaires.

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être examiné par chaque actionnaire. Ce registre renseignera le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile choisi, le nombre d'actions qu'il détient, les paiements effectués pour chaque action et toutes cessions d'actions et les dates respectives de cessions. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. Les actions au porteur seront signées par l'Administrateur Unique, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'un cachet.

6.4. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux limites prévues par la loi.

Art. 7. Cession des actions.

7.1 La cession d'actions nominatives s'effectuera par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de cession sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes mandatées à cet effet au moyen de procurations valables. La Société peut également accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

7.2 La cession d'actions au porteur s'effectuera par l'émission du certificat représentant ces actions.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique de la Société assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'ensemble des opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société sera tenue, conformément à la Loi, à Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social comme indiqué dans la convocation à cette assemblée, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 17h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société peut être tenue à l'étranger si l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, estime(nt) que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société peuvent être tenues aux lieux et heures tels qu'indiqués dans les convocations respectives de l'assemblée.

Art. 9. Convocation, quorum, procurations et avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et qui ont le droit de voter.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification de toutes dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, selon les modalités prévues par les Statuts, par des avis publiés deux fois au Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. Cet avis de convocation reprendra l'ordre du jour et indiquera la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté. Aux deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Cependant, la nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements de ses actionnaires peuvent être augmentés uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par fax, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de pouvoir s'entendre et se parler et délibérer convenablement. Une telle participation sera assimilée à une présence physique à cette assemblée.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas (le Conseil d'Administration). L'Administrateur Unique ou les membres du Conseil d'Administration ne doit/doivent pas nécessairement être actionnaire(s) de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait ce mandat en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son Représentant qu'en désignant simultanément un nouveau Représentant.

10.2. L'Administrateur Unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du Conseil d'Administration, seront nommés par le(s) actionnaire(s) de la Société lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) déterminent/détermineront également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué et/ou remplacé à tout moment avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autre de ce dernier, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité, un administrateur pour pourvoir au remplacement de ce poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration de la Société.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit nommer parmi ses membres un président et peut choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des procès-verbaux des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera situé, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation écrite pour toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

11.4. Une lettre de convocation écrite n'est pas exigée si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par fax, câble, télégramme ou télex. Une convocation écrite séparée ne sera pas exigée pour des réunions tenues aux lieux et heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

11.5. Tout membre du Conseil d'Administration ne pouvant assister à une réunion du Conseil d'Administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par fax, câble, télégramme ou télex afin de le représenter.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de pouvoir s'entendre, se parler et délibérer convenablement. Une telle participation sera assimilée à une présence physique à cette réunion.

11.7. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs de la Société, sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des voix pour ou contre une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront valables et auront force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettres, fax ou télex.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil d'Administration qui a présidé cette réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou à d'autres fins seront signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Décisions de l'Administrateur Unique de la Société. Les décisions de l'Administrateur Unique sont rédigées par écrit.

Art. 14. Pouvoirs de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration. L'Administrateur Unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société seront de la compétence de l'Administrateur Unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. L'Administrateur Unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été délégué valablement conformément à l'article 15. des présents Statuts.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société y a un intérêt ou est un administrateur, un associé, un agent ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur ou agent de la Société remplissant les fonctions d'administrateur, d'agent ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou un intérêt contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le Conseil d'Administration et n'examinera pas cette transaction ni ne votera eu égard à cette transaction. Le dit intérêt personnel ou contraire sera exposé lors de la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires qui ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des transactions/opérations courantes de la Société sont conclus dans des conditions normales et de pleine concurrence.

Art. 18. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le(s) commissaire(s) seront nommés pour une durée de six ans maximum et seront rééligibles.

18.2 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), dans les cas prévus par la loi.

18.3 Les commissaire(s)/ réviseur(s) d'entreprises seront nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s)/ réviseur(s) d'entreprises en fonction peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société avec ou sans motif.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%), qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 ci-dessus.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant des bénéfices nets annuels. L'assemblée générale peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes de temps à autre, si elle le juge nécessaire à la réalisation de sa politique et de son objet social.

20.3 Les dividendes peuvent être versés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration, et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, peut décider de payer des acomptes sur dividendes

selon les conditions et dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

20.4 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est adoptée par le Conseil d'Administration dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil d'administration, selon le cas, les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (pouvant être des personnes physiques ou morales) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable. Pour toutes les points qui ne sont pas régis expressément par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ deux mille euros (EUR 2.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Majerus, El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27535. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149540/710.

(150164435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Gestals Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 159.345.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 juillet 2015

1. La démission de Madame Magalie ROHART est actée avec effet immédiat;

2. Monsieur Jean CHAUSSE, Directeur financier adjoint, né le 21 juin 1963 à Paris, (France), résidant professionnellement au Centre Futur Orcq, rue Terre à Briques 29 Bât E, B - 7522 Marquain est nommé administrateur en remplacement de Madame Magalie ROHART.

Monsieur Jean Chausse terminera le mandat de Madame ROHART. Son mandat viendra ainsi à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme
GESTALYS INVEST S.A.

Référence de publication: 2015150292/16.

(150164648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Giedo van der Garde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Giedo van der Garde S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015150287/11.

(150165124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Adrien COULOMBEL, private employee, having his professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney of the Manager of the company "ILP III S.C.A., SICAR", a "société en commandite par actions", established and having its registered office at L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 127.503, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on April 13, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial»), number 1269 of June 26, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 25, 2014, published in the Mémorial, number 2339 of September 02, 2014 (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager dated August 13, 2015, a copy of which, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present for registration purpose (the "Resolutions").

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at one hundred and thirty-seven million six hundred and eighty-one thousand five hundred and thirty-five euros fifty-seven cents (EUR 137,681,535.57) divided into:

- one (1) Management Share,
- twelve million eight hundred and thirty-six thousand four hundred and fifty-eight point six seven three eight (12,836,458.6738) Class A Shares,
- nine hundred and twenty eight thousand five hundred and ninety-four point eight eight two eight (928,594.8828) Class B Shares,
- three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares.

II.- Pursuant to Article 8 (e) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital is set at one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-).

III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 (b) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- The Company's Manager, in the Resolutions, and in accordance with the authorization conferred to it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of two million one hundred forty thousand euro (EUR 2,140,000.-) in order to raise it from its current amount of one hundred and thirty-seven million six hundred and eighty-one thousand five hundred and thirty-five euros fifty-seven cents (EUR 137,681,535.57) to an amount of one hundred thirty-nine million eight hundred twenty-one thousand five hundred thirty-five euro fifty-seven cents (EUR 139,821,535.57) by the creation and the issue of one hundred ninety-nine thousand five hundred sixty-three point four nine two one (199,563.4921) new Class A Shares and fourteen thousand four hundred thirty-six point five zero

seven nine (14,436.5079) new class B Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.

V.- Pursuant to Article 8 (g) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing shareholders and to accept the subscriptions on August 13, 2015 of one hundred ninety-nine thousand five hundred sixty-three point four nine two one (199,563.4921) new Class A Shares and fourteen thousand four hundred thirty-six point five zero seven nine (14,436.5079) new class B Shares.

VI.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid by the conversion into capital of an unquestionable and immediately payable claim for an amount of two million one hundred forty thousand euro (EUR 2,140,000.-) as follows:

Limited Shareholders	Total share capital contribution (EUR)	Number of new Shares subscribed
A Shares		
Banco Popolare Soc. Coop.	509 523,81	50 952,3810
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	169 841,27	16 984,1270
Secondary Investment Portfolio S.r.l.	152 857,14	15 285,7143
Livaco S.A.	76 428,57	7 642,8572
PFC S.r.l.	21 094,29	2 109,4286
Simon Fiduciaria S.p.A.	16 814,29	1 681,4286
Private Wealth Management Global SIF - WO	124 069,05	12 406,9048
Private Wealth Management Global SIF - WDA	41 831,91	4 183,1905
Halfmoon Assets S.A.	76 428,57	7 642,8571
Sibad International S.A.	25 476,19	2 547,6190
Banca Popolare di Vicenza ScpA	212 301,59	21 230,1587
Compagnie Monegasque de Banque	50 952,38	5 095,2382
FIN PO S.A., SICAR	25 476,19	2 547,6190
Credit Suisse Servizi Fiduciari	25 476,19	2 547,6190
Tower Gate Capital Liquidity "A" LP	84 920,63	8 492,0635
Yleen Investments Ltd	42 460,32	4 246,0317
Private Equity International S.A.	84 920,63	8 492,0635
Findi Investimenti S.r.l.	84 920,63	8 492,0635
Gain Capital Participations S.A., SICAR	42 460,32	4 246,0317
Dal 1082 Educazione Cultura Salute Ambiente Tecnologia Srl	84 920,63	8 492,0635
Gravilux S.A.	42 460,32	4 246,0317
Total of A Shares	1 995 634,92	199 563,4921
B Shares		
Secondary Investment Portfolio S.r.l.	13 587,51	1 358,7522
Investimenti Atlantici S.r.l.	42 460,32	4 246,0317
CO.RE.FI. Compagnia di Fiduciaria e di Revisione S.r.l.	28 872,80	2 887,2796
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	16 984,13	1 698,4127
GA.MA. Srl	42 460,32	4 246,0317
Total of B Shares	144 365,08	14 436,5079
Total	2 140 000,00	214 000,0000

In conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915, as amended, said claim has been dealt with a report established by Deloitte S.A., with registered office in Luxembourg on August 19, 2015, concluding in English as follows:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 214.000 ordinary shares issued with a par value EUR 10 each amounting to EUR 2,140,000.00."

Said report, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The total contribution of two million one hundred forty thousand euro (EUR 2,140,000.-) will be allocated to the issued share capital of the Company.

VII.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the article 8 (b) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 8. (b). “The issued share capital of the Company is set at one hundred thirty-nine million eight hundred twenty-one thousand five hundred thirty-five euro fifty-seven cents (EUR 139,821,535.57) divided into:

- one (1) Management Share,
- thirteen million thirty-six thousand twenty-two point one six five nine (13,036,022.1659) Class A Shares,
- nine hundred forty-three thousand thirty-one point three nine zero seven (943,031.3907) Class B Shares,
- three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Adrien COULOMBEL, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Gérant Commandité de la société "ILP III S.C.A., SICAR", société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 127.503, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (le «Mémorial»), numéro 1269, du 26 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juin 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2339, du 02 septembre 2014, (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 13 août 2015 dont la copie, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement (les «Résolutions»).

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente-sept millions six cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 137.681.535,57) divisé en:

- une (1) Action de Commandité,
- douze millions huit cent trente-six mille quatre cent cinquante-huit virgule six sept trois huit (12.836.458,6738) actions de Classe A,
- neuf cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze virgule huit huit deux huit (928.594,8828) actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.

II.- En vertu de l'Article 8 (e) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-).

III.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 (b) des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans les Résolutions, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de deux millions cent quarante mille euros (EUR 2.140.000,00) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-sept millions six cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 137.681.535,57) à cent trente neuf millions huit cent vingt et un mille cinq cent trente-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 139.821.535,57) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-trois virgule quatre neuf deux un (199.563,4921) nouvelles actions de Classe A et quatorze mille quatre cent trente-six virgule cinq zéro sept neuf (14.436,5079) nouvelles actions de Classe B, ayant une valeur de dix euros (EUR 10.-) par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

V.- En vertu de l'Article 8 (g) des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a admis les

souscriptions le 13 août 2015 de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-trois virgule quatre neuf deux un (199.563,4921) nouvelles actions de Classe A et quatorze mille quatre cent trente-six virgule cinq zéro sept neuf (14.436,5079) nouvelles actions de Classe B.

VI.- Toutes ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par la conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible pour un montant de deux million cent quarante mille euros (EUR 2.140.000,00) comme suit:

Limited Shareholders	Total apport en capital (EUR)	Nombre de nouvelles actions souscrites
A Shares		
Banco Popolare Soc. Coop.	509 523,81	50 952,3810
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	169 841,27	16 984,1270
Secondary Investment Portfolio S.r.l.	152 857,14	15 285,7143
Livaco S.A.	76 428,57	7 642,8572
PFC S.r.l.	21 094,29	2 109,4286
Simon Fiduciaria S.p.A.	16 814,29	1 681,4286
Private Wealth Management Global SIF - WO	124 069,05	12 406,9048
Private Wealth Management Global SIF - WDA	41 831,91	4 183,1905
Halfmoon Assets S.A.	76 428,57	7 642,8571
Sibad International S.A.	25 476,19	2 547,6190
Banca Popolare di Vicenza ScpA	212 301,59	21 230,1587
Compagnie Monegasque de Banque	50 952,38	5 095,2382
FIN PO S.A., SICAR	25 476,19	2 547,6190
Credit Suisse Servizi Fiduciari	25 476,19	2 547,6190
Tower Gate Capital Liquidity "A" LP	84 920,63	8 492,0635
Yleen Investments Ltd	42 460,32	4 246,0317
Private Equity International S.A.	84 920,63	8 492,0635
Findi Investimenti S.r.l.	84 920,63	8 492,0635
Gain Capital Participations S.A., SICAR	42 460,32	4 246,0317
Dal 1082 Educazione Cultura Salute Ambiente Tecnologia Srl	84 920,63	8 492,0635
Gravilux S.A.	42 460,32	4 246,0317
Total of A Shares	1 995 634,92	199 563,4921
B Shares		
Secondary Investment Portfolio S.r.l.	13 587,51	1 358,7522
Investimenti Atlantici S.r.l.	42 460,32	4 246,0317
CO.RE.FI. Compagnia di Fiduciaria e di Revisione S.r.l.	28 872,80	2 887,2796
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	16 984,13	1 698,4127
GA.MA. Srl	42 460,32	4 246,0317
Total of B Shares	144 365,08	14 436,5079
Total	2 140 000,00	214 000,0000

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, la dite conversion de créance a fait l'objet d'un rapport, établi par Deloitte S.A. ayant son siège social à Luxembourg, en date du 19 août 2015, dont la conclusion, rédigée en langue anglaise, est la suivante:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 214.000 ordinary shares issued with a par value EUR 10 each amounting to EUR 2,140,000,00."

Le susdit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

L'apport total de deux million cent quarante mille euros (EUR 2.140.000,00) sera alloué au capital souscrit de la société VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. (b). " Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente neuf millions huit cent vingt et un mille cinq cent trente-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 139.821.535,57) divisé en:

- une (1) Action de Commandité,
- treize millions trente-six mille vignt-deux virgule un six cinq neuf (13.036.022,1659) actions de Classe A,

- neuf cent quatre-trois mille trente-et-une virgule trois sept (943.031,3907) actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 août 2015. Relation: EAC/2015/19436. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015149698/225.

(150164265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Emile Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 181.731.

L'assemblée générale tenue en date du 4 septembre 2015 accepte la décision prise par l'administrateur unique en date du 24 mars 2015, concernant la ratification de Monsieur Alfred GUETTI, 8a rue de Messancy, L-4962 Clemency (Luxembourg) avec effet au 31 mars 2015 en tant qu'administrateur unique en remplacement de Monsieur Martin RUTLEDGE, démissionnaire au 31 mars 2015.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Pour: EMILE Gestion S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015150250/17.

(150164890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Gerolamo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.085,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 199.318.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 12 août 2015, que les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune seront désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
Stichting FGR Vogelgevang Eisenhowerlaan 124 2517 KM's-Gravenhage The Netherlands	4.901
Hartwig Houdstermaatschappij B.V. Strawinskylaan 377 1077 XX Amsterdam The Netherlands	8.347
Michael Georges De Lathawer	1.837

5th Floor, 55 Gracechurch Street
 London EC3V 0JP
 United Kingdom
 Total 15.085

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 08 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150285/28.

(150164922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

KSG Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 156.864.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg,
 le 29 décembre 2014*

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du réviseur d'entreprise agréé:

BAKER TILLY LUXEMBOURG S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 159.863, 37, rue des Scillas, L-2529 Howald.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du réviseur d'entreprise agréé:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 43.298, 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le mandat du nouveau réviseur d'entreprise prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015150395/19.

(150165147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

FreeState Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 196.516.

Cession de parts

Monsieur Lerasle Philippe, né le 30-05-1964 à Paris demeurant à 59, Weymouth Street, bâtiment Melcombe Regis Court, W1G 8NT LONDON, cède 42 parts à la société Prox-e Sàrl, B198332, 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015150267/12.

(150165077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Finanmag S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 47.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANMAG S.A.-SPF

Référence de publication: 2015150274/10.

(150164752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

G.A. - Fund -L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 69.871.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 août 2015 au siège social

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016:

- Madame Cécile Delooz,
- Monsieur William Van Impe,
- Monsieur Luc Van Den Meersschaut,
- Monsieur Pierre Devondel,
- Monsieur Jean-Marie Defosse,
- Monsieur Wim Vermeir et
- Monsieur Jacques Crabbé.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg société coopérative, ayant son nouveau siège social au 39 Avenue John F. Kennedy L1855 Luxembourg, en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015150282/22.

(150164796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Global Secure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 199.577.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 18 août 2015 à 14 heures 30

Résolution

Le Conseil décide de nommer comme Administrateur Délégué Monsieur Pierre SCHMITT, né le 19 avril 1963 à Thionville (France), ayant son adresse privée au 16, Gaatstraat, B-3320 Hoegaarden (Meldert).

Monsieur Pierre SCHMITT pourra engager la société par sa seule signature.

Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL SECURE S.A.

Référence de publication: 2015150297/15.

(150165013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Guardy Assets Network SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 97.435.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150300/10.

(150165140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

H 132 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 183.966.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes Grant Thornton Tax & Accounting S.A., B 112359, siège social 1, rue Nicolas Simmer, L-2358 Luxembourg, a été fusionné avec Weber & Bontemps, société anonyme, B 135 187, siège social au 6, place de

Nancy, L-2212 Luxembourg, pour devenir ensemble Grant Thornton Weber & Bontemps, B183 690 siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg; le Commissaire aux comptes est donc devenu Grant Thornton Weber & Bontemps susmentionné, avec effet au 18 avril 2014, l'assemblée décide d'en informer le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H132 S.A.

Signature

Référence de publication: 2015150301/18.

(150164641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Infracapital F1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.866.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 septembre 2015

1. Madame Maria Georgina Dellacha a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Nikolaus Roessner, administrateur de sociétés, née à Vienne (Autriche) le 3 novembre 1985 demeurant professionnellement à Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH Londres (Royaume-Uni), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Infracapital F1 Holdings S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015150320/16.

(150165104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Heidenkampsweg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 119.043.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Heidenkampsweg S.à r.l.

Référence de publication: 2015150304/10.

(150164478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 30.015.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 septembre 2015

"(...)

2. Proposition de modification quant aux nominations du directeur général, du directeur agréé et des membres du comité de direction en charge de la gestion journalière

Comité de direction et délégués à la gestion journalière:

Les membres du Conseil prennent acte de la démission de Messieurs Frederick Brees et Harald Rauw de leurs fonctions d'administrateurs et de membres du comité de direction.

(...) les membres du Conseil décident nommer comme membre du comité de direction, avec effet immédiat:

- Monsieur Romain Braas, né le 1.06.1963 à Luxembourg, demeurant à L-7248 Béréldange, 60, rue Michel Rodange,

(...)"

Il est rappelé que les membres du comité de direction exercent les pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société.

Bertrange, le 8 septembre 2015.

HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg

Claude MEYER / Daniel FRANK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015150307/23.

(150164950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Tabagro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 2, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 102.372.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 septembre 2015 que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Michel THILMANT, demeurant à B - 6840 Neufchâteau, 30, rue de la Faloise, né le 25.10.1959 à Longlier (Belgique) de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Freddy D'HERCKERS, demeurant à B - 4850 Montzen, 45, rue Gustave Demoulin, né le 24.12.1955 à Wegnez (Belgique) et Monsieur Tom BEICHT, demeurant à L - 8479 Eischen, 14, Bettenwiss, né le 25.06.1970 à Luxembourg, comme gérants de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée pour tout acte par la signature conjointe d'un gérant et d'un fondé de pouvoir ou par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015150596/21.

(150164533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Intent Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.520.

—
Par décision du conseil de gérance daté du 30 juin 2015, il a été décidé:

- De transférer le siège de la société de son adresse actuelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intent Software S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2015150323/14.

(150164944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Revod Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 15.560.122,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 192.744.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 8 septembre 2015

En date du 8 septembre 2015 l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Richard CAMPION de ses fonctions de gérant de la Société avec effet rétroactif au 10 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150522/12.

(150164999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

International Business Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 7.292.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015150324/10.

(150164928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.435.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société du 21 avril 2015

Le 21 Avril 2015, l'actionnaire unique de Interoute Communications Holdings S.A. a pris les résolutions suivantes:

- De renommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Société à responsabilité limitée, dûment constituée sous le régime des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B65477, en qualité de Réviseur d'entreprises agréée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 07 Septembre 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015150325/17.

(150164989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.455.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150327/10.

(150164964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

ICredpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 82.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.256.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2015

1. L'Assemblée accepte la démission en tant que gérant, de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 7 septembre 2015.

2. L'Assemblée nomme avec effet au 7 septembre 2015 en remplacement du gérant démissionnaire, Bérénice Kunnari, employée privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 7 septembre 2015. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015150336/17.

(150164655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Isopack Machinery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 87.468.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150329/10.

(150164997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

IAL Constructions Métalliques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 51.207.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150334/10.

(150164567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Imalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 118.169.

Rectificatif au dépôt n°L150 115 363 enregistré et déposé le 2 juillet 2015

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 mars 2015:

- La société anonyme de droit luxembourgeois ECOGEST S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt (RCS Luxembourg B 74.347) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015150342/16.

(150164965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Kleines Matterhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 73.855.

EXTRAIT

En date du 27 août 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Peter Lundin and Charlotte Lahaije-Hultman en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2015;

- Nomination au poste de gérant de:

* Monsieur Eric-Jan van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht, Pays Bas et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015 pour une durée indéterminée;

* Madame Nadine Gloesener, née le 12 janvier 1973 à Esch/Alzette, Luxembourg avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015 pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8.9.2015.

Référence de publication: 2015150370/18.

(150165058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Immobilière Campus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 57.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150343/10.

(150164499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Immobilière d'Avrignac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.396.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 11/08/2015 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de Messieurs Eugenio Rodrigues, Etienne Gillet et Laurent Jacquemart, administrateurs sortants et de la société AUDITEX S.à r.l., commissaire sortant; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2021.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015150344/14.

(150164773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Institut Nathacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 58, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.382.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015150347/10.

(150165002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

KH II Lending 601 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 239.729,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.358.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 03 septembre 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 03 septembre 2015;

- la nomination de Mr Fabrice Léonard, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 03 septembre 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 03 septembre 2015;

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 31 August 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015150379/20.

(150165070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Johnson Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 60.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150353/10.

(150164458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Jubilee Star Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 173.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015150354/10.

(150164726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Juno Pharmaceuticals Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.200,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.816.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 19 Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 4 Septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015150356/13.

(150165092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

TFL Luxembourg Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 178.336.

Il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 8 septembre 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Juan Alvarez Hernandez, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur, avec effet au 14 août 2015.

2. Nomination de M. Cedric Bradfer né le 2 août 1978 à Chambéry, France, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur, avec effet au 14 août 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions des associés, le Conseil d'Administration est compose de ce personnes:

- M. Martin Ward, Administrateur;
- M. Stephen H. Deckoff, Administrateur;
- M. Cedric Bradfer, Administrateur; et
- M. Paul Gerald Brogan, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015150599/21.

(150164954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Janus Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 176.101.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société JANUS REAL ESTATE S.A., tenue en date du 8 septembre 2015 que:

- A l'unanimité, le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société JANUS REAL ESTATE S.A. à L-1940 Luxembourg, 174, Route de Longwy, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Me Yusuf MEYNIÖGLU

Référence de publication: 2015150357/15.

(150164842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Jasper Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 94.619.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150358/9.

(150165050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

JLP Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 181.228.

—
EXTRAIT

En date du 8 septembre 2015, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Cédric Muenze en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 12 août 2015;
- Christian Schwab, né le 11 janvier 1971 à Duisburg, Allemagne, et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 12 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150359/16.

(150164697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Laurie 204 GPS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 171.185.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 4 mars 2015, il résulte que:

- Le mandat des gérants en fonction Emmanuel RÉVEILLAUD, Chi Yang HUI, Yiu Bong UN et Étienne DE CRÉPY a été renouvelé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Laurie 204 GPS (Luxembourg) Sarl

Référence de publication: 2015150402/14.

(150164811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

TSH Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.626.250,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 188.693.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "TSH Grafton S.à r.l.", established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3rd Floor, 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 188693, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 10 July 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2584 dated 24 September 2014, amended by a deed of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg dated 20 July 2015 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company"):

THERE APPEARED:

(1) Chrome Grafton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187831,

hereby duly and validly represented by Maître Jacques Graas, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 6 August 2015, and

(2) Stichting Depositary APG Real Estate Pool, a foundation (stichting) existing under the laws of the Kingdom of the Netherlands, having its registered office at Oude Lindestraat 706411 EJ Heerlen, Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34340540, acting in its capacity as depositary (bewaarder) of and for the account and risk of APG Strategic Real Estate Pool, a tax transparent fund for joint account (fonds voor gemene rekening),

hereby duly and validly represented by Maître Jacques Graas, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam, on 7 August 2015,

together, the Shareholders.

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, duly and validly represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

1. that all the 24,457,063 (twenty-four million four hundred fifty-seven hundred and sixty-three) class A1 shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and 13,169,187 (thirteen million one hundred sixty-nine thousand one hundred eighty-seven) class A2 shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, of the Company are duly and validly represented;

2. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

- (a) waiver of convening notices;
- (b) amendment and restatement of the articles of association of the Company;
- (c) grant of authorisation; and
- (d) miscellaneous.

3. after due deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolution:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly and validly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company as follows:

"A. Definitions

Affiliate means with respect to any Person, any other Person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, Controls, or is Controlled by, or is under common Control with, such Person.

APG means Stitching Depositary APG Strategic Real Estate Pool, a foundation (stichting) established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Oude Lindestraat 706411 EJ Heerlen, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34340540, acting in its capacity as depositary (bewaarder) of and for the account and risk of APG Strategic Real Estate Pool, a tax transparent fund for joint account (fonds voor gemene rekening)

Articles means the articles of association of the Company.

Available Amounts has the meaning ascribed to it in article 24.3.

Board means be the board of Managers.

Board Reserved Matters means any action to be taken by the Company with respect to:

(a) any transaction with any of the Affiliates of any shareholder, other than any issuance or of Shareholder Related Instrument or receipt of Shareholder Contributions which is made pro rata on a pre-emptive basis in accordance with the Class A Shareholders Agreement and the Articles.

(b) any entrance into or receipt by the Company of SHLs which would increase the Class A1 Shareholders' or the Class A2 Shareholders' overall interests in SHLs in the Company above its pro rata ownership in the share capital of the Company;

(c) the taking by the Company of any external financing or refinancing actions (including, without limitation, subsequent dividend distributions, redemptions of shares and any other form of distributions related to that financing or refinancing) with respect to itself or any of its Subsidiaries, which would result in the consolidated loan-to-value ratio (excluding shareholder loans) of the Company (including its Subsidiaries) exceeding 70%; and

(d) the selection and appointment of any Corporate Valuer or Property Appraiser (other than Deloitte and CBRE).

Business means the business of the Company and each of its Subsidiaries as carried on from time to time.

Business Day means any day, other than a Saturday, a Sunday or legal holiday in Luxembourg and the Netherlands, on which banks are open in Luxembourg and the Netherlands for general commercial business.

Capital Surplus means any amounts contributed as a non share contribution (account 115 of the Luxembourg standard chart account (plan comptable normalisé) dated 10 June 2009).

Chairman means the chairman of the board of the Managers.

Class A1 Manager has the meaning ascribed to it in article 12.3.

Class A2 Manager has the meaning ascribed to it in article 12.4.

Class A Shares means the class A shares in the share capital of the Company, including the Class A1 Shares and the Class A2 Shares.

Class A Shareholders means the holders of Class A Shares.

Class A Shareholders Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the Class A Shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the Class A Shareholders and the Company, as it may be amended from time to time.

Class A1 Shares has the meaning ascribed to it in article 6.

Class A1 Shareholders means the holders of Class A1 Shares.

Class A2 Shares has the meaning ascribed to it in article 6.

Class A2 Shareholders means the holders of Class A2 Shares.

Companies Act means the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Company has the meaning ascribed to it in article 2.

Company's Shareholders Agreements means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders of the Company and the Company, as it may be amended from time to time.

Control means with respect to any Person, the ability, directly or indirectly, to direct or cause the direction of the policies and management of such Person, whether through the ownership of shares or any other type of securities, by contract or otherwise and Controlled and Controlling shall be construed accordingly.

Corporate Valuer means Deloitte LLP or any other independent corporate valuer selected by the Board from among PriceWaterhouseCoopers LLP, Ernst & Young LLP and KPMG LLP, or any other suitable candidate of international standing selected by the Board in accordance with the Class A Shareholders Agreement.

General Meeting means the general meeting of the Shareholders of the Company.

Manager means any manager (gérant) of the Company.

Person means an individual, corporation, limited liability company, partnership, association, trust or other entity or organization, including a government or political subdivision or an agency or instrumentality thereof.

Property Appraiser means CB Richard Ellis or any other independent property appraiser of international standing selected by the Board from among JLL, BNP Paribas Real Estate, Savills and Cushman & Wakefield, or any other suitable candidate of international standing selected by the Board in accordance with the Class A Shareholders Agreement, and in each case who shall act on behalf of the Company and no particular Shareholder.

PW means Chrome Grafton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered address is at 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.831.

PWREF II means Perella Weinberg Real Estate Fund II L.P.

Shares means all shares in the share capital of the Company.

Shareholder means any holder of Shares.

Shareholders means the holders of Shares collectively.

Shareholder Contribution means any amount invested or to be invested in the Company by the Shareholders, in the form of (i) equity, including any amounts paid for subscription of capital increases (either for nominal value or share or quota premium, or as Capital Surplus) or howsoever contributed and to be registered as an item of the Company's net worth in the Company's statutory accounts, (ii) any other Shareholder Related Instruments and (iii) any other funding means.

Shareholder Related Instruments means (i) all the Shares; (ii) all other types of securities (other than SHLs) giving access or which may give access in the future to a portion of the Company's share capital (or a portion of the Company's profits or distributable amounts in case of liquidation) or to any voting rights in the Company's shareholder's meetings; (iii) preferential subscription rights attached to the Shares and to the securities referred to in sub-paragraph (ii) above; (iv) voting right certificates, (v) rights to receive additional Shares, investment certificates or other securities or voting rights certificates free of charge, and (vi) SHLs, and excluding for the purpose hereof of any types of such securities, instruments or rights which may be held for the purpose of a promote agreement that may be entered into for time to time by the Company.

Shareholders Reserved Matters means:

(a) any of the Board Reserved Matters listed above which has not been approved by at least two Class A1 Manager and the Class A2 Manager;

(b) the approval of the annual accounts of the Company;

(c) the passing of any resolution, or taking any steps, for the appointment or dismissal of the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company with respect to review of the annual accounts;

(d) the passing of any resolution, or taking any steps, for the liquidation or winding up of the Company;

(e) any issue of Shareholder Related Instruments or receipt of Shareholder Contributions in the Company in respect of which the pre-emptive rights for the Class A Shareholders or their Affiliates set out in the Class A Shareholders Agreement and in the Articles have not been complied with;

(f) any merger of the Company with a Third Party, or any demerger or other contribution of assets and liabilities subject to the demerger rules;

(g) making, declaring or paying any dividend or other distribution (whether in cash or otherwise), or returning, repaying or redeeming any capital, and the allocation of the distributable benefits of the Company (including by way of dividends or share redemptions), (each, a Distribution), other than any Distribution made in relation to an external financing or refinancing which has been previously approved by the Board in accordance with the Class A Shareholders Agreement;

(h) any change to the fundamental nature of the Business conducted by the Company or any of its Subsidiaries at the date of the Class A Shareholders Agreement;

(i) any amendments to the Articles, including for the avoidance of doubt, but not limited to, any change in the registration or legal form of the Company; any capital decrease by way of an acquisition of the Company's own shares with their subsequent cancellation (other than in relation to an external financing or refinancing which has been previously approved by the Board in accordance with the Class A Shareholders Agreement issuance of any new class or classes of shares in the Company; amending, varying or abrogating the rights attaching to any existing shares in the Company; changing the country or place of registration of the Company;

(j) any transfer or disposal by the Company, other than in the context of an initial public offering on any regulated market (in the European Union or elsewhere), (i) of more than 35% of TSHG Shareholder Related Instruments to a Third Party, or (ii) of less than 35% of TSHG Shareholder Related Instruments to a Third Party in case such Third Party is granted rights or powers which are more extensive than the equivalent rights enjoyed by APG as a party to the Class A Shareholders Agreement and as the holder of the majority of the Class A2 Shares; and

(k) increasing the commitments of any Shareholder of the Company.

Shares means all the shares of the Company on the date hereof and, from time to time, as a result of capital increase, stock split or combination, reclassification, redenomination, recapitalization, adjustment of par value, exchange or transfer of shares or other similar transaction, including but not limited to the Class A Shares.

SHLs means any and all shareholder loans granted by a Shareholder to the Company as well as any debt instruments issued by the Company to a Shareholder from time to time.

Subsidiaries means with respect to any Person, any other Person Controlled by such Person.

Third Party means any Person other than a Party or any of their respective Affiliates.

TSHG means The Student Hotel Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered address is at 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under number B188.739.

TSHG Shareholders Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of TSHG vis-à-vis TSHG, that may be entered from time to time by the shareholders of TSGH and TSGH, as it may be amended from time to time.

TSHG Shareholder Related Instruments means any Shareholder Related Instruments issued by TSHG.

B. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 2. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) under the name of "TSH Grafton S.à r.l.", which shall be governed by the Companies Act, as well as by the present Articles.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 5.

1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Board. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a General Meeting. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

C. Share capital - Shares

Art. 6.

6.1 The Company's share capital is set at thirty-seven million six hundred twenty-six thousand two hundred fifty euro (EUR 37,626,250), represented by (i) twenty-four million four hundred fifty-seven thousand sixty-three (24,457,063) class A1 shares (the Class A1 Shares) and (ii) thirteen million one hundred sixty-nine thousand one hundred eighty-seven (13,169,187) class A2 shares (the Class A2 Shares).

6.2 Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary General Meetings.

Art. 7.

7.1 The share capital may be modified at any time by decision of the sole Shareholder or the General Meeting, in accordance with section E of these Articles.

7.2 Save as otherwise set out in article 24 of these Articles, each Share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative, who shall represent them towards the Company.

Art. 9.

9.1 In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

9.2 In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to Third Parties must be authorised by the Shareholders at a General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

9.3 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a General Meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

9.4 Any transferee of Shares must, prior to the transfer of any Shares, adhere to the Company's Shareholders Agreements in case of a transfer of Class A Shares. Any transactions made on the Shares which were not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in the Company's Shareholders Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction. The relevant Shareholder shall cause any third party who intends to acquire Shares to take the appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of Shares is subject to transfer restrictions under the Company's Shareholders Agreements.

9.5 The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg Companies Act will apply.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

D. Management

Art. 12.

12.1 The Company is managed by a Board composed of at least three and up to a maximum of 5 (five) Managers, which do not need to be Shareholders.

12.2 The Managers are appointed by the General Meeting which sets the term of their office. The General Meeting may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any of the Managers.

12.3 The Class A1 Shareholder(s) shall be entitled to nominate up to 3 (three) persons to be appointed to the Board as Managers by the General Meeting (the Class A1 Managers).

12.4 The Class A2 Shareholder(s) shall be entitled to nominate up to 2 (two) persons to be appointed to the Board as Managers by the General Meeting (the Class A2 Manager).

12.5 If for any reason a Class A1 Manager nominated for appointment by the Class A1 Shareholders resigns or is removed from office, the Class A1 Shareholders shall have the right to nominate a new person for appointment by the Shareholders as a Class A1 Manager, in accordance with this article 12, in replacement of the resigning or removed Class A1 Manager.

12.6 If for any reason a Class A2 Manager nominated for appointment by the Class A2 Shareholders resigns or is removed from office, the Class A2 Shareholders shall have the right to nominate a new person for appointment by the Shareholders as a Class A2 Manager, in accordance with this article 12, in replacement of the resigning or removed Class A2 Manager.

12.7 In dealing with Third Parties, the Board has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

12.8 The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two members of the Board (including at least one A1 manager), or else by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board or by any two members of the Board within the limits of such authorization.

12.9 The Board may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13.

13.1 The Board shall choose from amongst the Class A1 Managers a Chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

13.2 The Board shall meet as often as required in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the Chairman, or any two Managers, at the place indicated in the notice of meeting. The Chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another Manager from amongst the Class A1 Managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

13.3 Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

13.4 Any Manager, who is not a resident of the United Kingdom, may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

13.5 Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 The Board can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the Board, including at least one Class A1 Manager and the Class A2 Manager, to the extent one has been appointed. If a quorum is not present at the opening of any Board meeting, then the Managers present may not pass any resolutions other than adjourning such meeting to the same time of day and place on a date as determined by the Managers present which date shall be at least five (5) days following the date of the adjourned meeting. Notice of such adjournment and the reconvened meeting date, time and place shall be sent to the Managers within three (3) days of such adjournment. Quorum shall be reached if at least half of them is present or duly represented at such reconvened Board meeting, including at least one Class A1 Manager and one Class A2 Manager, to the extent one has been appointed, and may pass any resolutions with respect to the items that were to be considered at the adjourned meeting set forth in the notice (or any accompanying documentation) provided to all Managers in connection with the originally scheduled meeting. If a quorum is still not present at the opening of such subsequent Board meeting, the latter should be adjourned and a new Board meeting shall be convened according to the foregoing provisions until the said quorum of half of the Managers, including at least one Class A1 Manager and one Class A2 Manager, to the extent one has been appointed, is reached.

13.7 Except with respect to Board Reserved Matters, all decisions of the Board shall be adopted by a simple majority of the votes cast by the Managers present or represented at the meeting of the Board. All decisions of the Board with respect to Board Reserved Matters shall be adopted by a simple majority of the votes cast by the Managers present or represented at the meeting of the Board, with at least two Class A1 Managers and one Class A2 Manager, to the extent one has been appointed, voting in favour.

13.8 The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14.

2. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or by two Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two Managers.

Art. 15. The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The Manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Decisions of the sole Shareholder - Collective decisions of the Shareholders

Art. 17.

17.1 An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

17.2 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

17.3 The Board may convene a General Meeting. Written notice of a General Meeting shall be sent by registered mail to all Shareholders at least eight (8) days prior to such meeting unless otherwise agreed by written notice by all Shareholders. The notice period shall begin to run on the day following the dispatch of the notice. The day of the meeting shall not count in determining the notice period. Each notice of a General Meeting shall indicate the place, time and agenda of said meeting accompanied by the relevant documentation. If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

17.4 At the beginning of the General Meeting, the Shareholders shall elect a chairman, secretary and scrutineer for the meeting. Minutes shall be kept of every meeting of the Shareholders and shall be signed by the chairman, the secretary and the scrutineer of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholder(s) can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 18. Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Art. 19. Except for matters for which Luxembourg law foresees a higher quorum requirement and subject to the Company's Shareholders Agreements, a quorum at any General Meeting shall require the attendance of Shareholders, who own in aggregate more than 50 per cent of the share capital of the Company, and, only in the event of a vote on a Shareholders Reserved Matters, the presence of a majority of, respectively, the Class A1 and the Class A2 Shareholders. Shareholders may attend a General Meeting in person or by proxy. If a quorum is not present at the opening of any meeting, then the Shareholders present may not pass any resolutions other than adjourning such meeting to the same time of day and place on a date as determined by the Shareholders present which date shall be at least eight (8) days following the date of the adjourned meeting. Notice of such adjournment and the reconvened meeting date, time and place shall be sent to the Shareholders within three (3) days of such adjournment.

Art. 20.

20.1 Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

20.2 The amendment of the Articles requires the approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

20.3 In addition to the voting requirements under sections 20.1 and 20.2 and subject to the Company's Shareholders Agreement, the approval of any Shareholder Reserved Matters shall require the approval of a majority of Class A1 and a majority of Class A2 Shareholders.

20.4 The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 21. The sole Shareholder exercises the powers granted to the General Meeting under the provisions of section XII of the Companies Act.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of September of each year and ends on the thirty-first of August of the following year.

Art. 23. Each year on the thirty-first of August, the accounts are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24.

24.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits is to be allocated to a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

24.2 The annual General Meeting shall decide on the allocation of the remainder of the annual net profits and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with the rules regarding distributions set out in this article 24.

24.3 Any distribution to be made by the Company, whether by dividend, share redemption, repayment of share premium or repayment of Capital Surplus, or otherwise, to Shareholders on or in respect of their Shares, whether out of profits and/or distributable reserves (including share premium and Capital Surplus) available for that purpose (the Available Amounts), shall be allocated between the Shareholders on a pro rata basis based on their aggregate participation in the share capital.

Art. 25. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 26.

26.1 In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the General Meeting which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

26.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be used to return to each holder of Shares the nominal value of such Shares held by them (on a pro rata basis) and any residual balance distributed among the shareholders in accordance with the distribution entitlement attaching to each class of Shares of the Company as set out in article 24.

Art. 27. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

H. Applicable Law

Art. 28. The laws here above mentioned in article 2 shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.”

Third resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company, as well as any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, individually to see to any formalities in connection with the above resolutions (including, for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 1.800,- (one thousand eight hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above proxyholders of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, at the request of the proxyholders of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and the day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed, together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réuni

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société à responsabilité limitée dénommée "TSH Grafton S.à r.l.", constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3e étage, 22

Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 188693, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 juillet 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2584 daté du 24 septembre 2014, modifié suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire, résidant à Mondorf-les-Bains, en date du 20 juillet 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société").

ONT COMPARU:

(1) Chrome Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 187831.

ici représentée par Maître Jacques Graas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 août 2015;

(2) Stichting Depositary APG Real Estate Pool, une fondation (stichting) constituée et existant en vertu du droit du Royaume des Pays-Bas, dont le siège social est situé à Oude Linderstraat 706411 EJ Heerlen, Pays-Bas, immatriculé auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro d'immatriculation 34340540, agissant en tant que dépositaire (bewaarder) pour le compte et risque d'APG Strategic Real Estate Pool, un fonds transparent au niveau fiscal en compte commun (fonds voor gemene rekening),

ici représentée par Maître Jacques Graas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 7 août 2015;

ensemble, les Associés.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne variatur" par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les Associés, dûment et valablement représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire de noter:

1. que toutes les 24.457.063 (vingt-quatre millions quatre cent cinquante-sept mille soixante-trois) parts de catégorie A1, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les 13.169.187 (treize millions cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-sept) parts de catégorie A2, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, de la société sont dûment et valablement représentées;

2. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- (a) renonciation aux formalités de convocation;
- (b) modification et reformulation des statuts de la Société;
- (c) délivrance d'autorisation;
- (d) divers.

3. Après avoir dûment délibérée, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant dûment et valablement représenté à cette Assemblée, les Associés renoncent expressément à toutes formalités de convocation, les Associés représentés à cette Assemblée se considérant comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance du contenu de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué préalablement à l'Assemblée Générale

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reformuler entièrement les statuts de la Société comme suit:

"A. Définitions

Art. 1^{er}. Affaires signifie les affaires de la Société et de chacune de ses Filiales, tel que menées de temps à autres.

Affilié signifie, à l'égard de toute Personne, toute autre Personne qui directement, ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, ou est Contrôlée par, ou est sous Contrôle commun avec, cette Personne.

APG signifie Stichting Depositary APG Real Estate Pool, une fondation (stichting) constituée et existant en vertu du droit du Royaume des Pays-Bas, dont le siège social est situé à Oude Linderstraat 706411 EJ Heerlen, Pays-Bas, immatriculé auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro d'immatriculation 34340540, agissant en tant que dépositaire (bewaarder) pour le compte et risque d'APG Strategic Real Estate Pool, un fonds transparent au niveau fiscal en compte commun (fonds voor gemene rekening).

Apport d'Associé signifie tout montant investi ou devant être investi dans la Société par les Associés, sous la forme de (i) participations, incluant tout montant payé pour la souscription à des augmentation de capital (soit sous forme nominative, de parts sociales, de prime d'émission ou d'Apports en Capitaux Propres) ou de quelque façon apportée et à être inscrite en tant que part de la valeur nette de la Société dans les comptes obligatoires de la Société, (ii) tout Instrument Lié à un Associé et (iii) tout autre moyen de financement.

Apports en Capitaux Propres signifie tout montant apporté non rémunéré par une émissions de titre (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Apports en capitaux propres non rémunérés par des titres).

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des Associés de la Société.

Associé signifie tout détenteur de Parts Sociales.

Associés signifie l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales.

Associés de Catégorie A signifie les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A.

Associés de Catégorie A1 signifie les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A1.

Associés de Catégorie A2 signifie les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A2.

Conseil signifie le conseil où siègent les Gérants.

Contrôle signifie, à l'égard de toute Personne, le pouvoir, direct ou indirect, de diriger ou d'influencer la gestion des politiques et la gérance de cette Personne, que ce soit par la détention de parts sociales ou tout autre type de valeurs mobilières, par contrat ou autre, et les termes Contrôlé et Contrôlant sont interprétés de manière correspondante.

Evaluateur Indépendant signifie CB Richard Ellis ou tout autre évaluateur indépendant de réputation internationale choisi par le Conseil parmi JLL, BNP Paribas Real Estate, Savills et Cushman & Wakefield, ou tout autre candidat qualifié de réputation internationale choisi par le Conseil conformément au Pacte d'Associés de Catégorie A, et dans chaque cas agira au nom de la Société et non pas d'un Associé en particulier.

Expert Indépendant signifie Deloitte LLP ou tout autre expert indépendant choisi par le Conseil parmi PriceWaterhouseCoopers LLP, Ernst & Young LLP et KPMG LLP, ou tout autre candidat qualifié de réputation internationale choisi par le Conseil conformément au Pacte d'Associés de Catégorie A.

Filiales signifie, par rapport à une Personne, tout autre Personne contrôlée par cette Personne.

Gérant signifie tout gérant de la Société.

Gérant de Catégorie A1 a la signification qui lui est attribué à l'article 12.3.

Gérant de Catégorie A2 a la signification qui lui est attribué à l'article 12.4.

Instrument Lié à un Associé signifie (i) toutes les Parts Sociales; (ii) tout autre type de valeurs mobilières (autre que les PAs) donnant accès ou pouvant donner accès dans le futur a une portion du capital social de la Société (ou une portion des profits de la Société ou des montants distribuables dans le cadre d'une liquidation) ou tout droit de vote aux assemblées de la Société; (iii) les droits préférentiels de souscription attachés aux Parts Sociales et à toutes les valeurs mobilières décrite au sous-paragraphe (ii) ci-dessus; (iv) les certificats de droit de votes, (v) les droits à recevoir gratuitement des Parts Sociales supplémentaires, des certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières, et (vi) les PAs, excluant pour les fins des présentes tout type de valeurs mobilières, instruments ou droit pouvant être détenus aux fins d'un accord de promotion pouvant être conclu par la Société.

Instrument Lié à un Associé TSHG a la signification qui est attribué à «Shareholder Related Instruments» dans le Pacte des Associés de TSHG.

Jours Ouvrables signifie tout jour, autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié au Luxembourg ou aux Pays-Bas, où les banques sont ouvertes au public au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Loi sur les Sociétés signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Matières Réservées aux Gérants signifie toute action devant être prise par la Société par rapport à:

(a) toute transaction avec tout Affilié ou Associé, autre que toute émission d'Instruments Liés à un Associé ou réception d'un Apport d'Associé qui est faite au prorata de manière préemptive conformément au Pacte d'Associés de Catégorie A et des Statuts;

(b) toute conclusion ou réception par la Société de PAs qui augmenterait les intérêts généraux des Associés de Catégorie A ou des Associés de Catégorie B dans les PAs avec la Société au-delà du prorata de sa propriété dans le capital social de la Société;

(c) la prise, par la Société, de tout financement externe ou d'activités de refinancement (incluant, sans restriction, les distributions de dividendes subséquentes, le rachat de parts sociales ou toute autre forme de distributions en rapport avec du financement ou du refinancement) en rapport avec elle-même ou avec toute Filiale, qui entraînerait un ratio d'emprunt consolidé (excluant les prêts d'associés) de la Société (incluant ses Filiales) excédant 70%; et

(d) la sélection et la nomination de tout Expert Indépendant ou de tout Evaluateur Indépendant (autre que Deloitte ou CBRE).

Matières Réservées aux Associés signifie:

(a) toutes les Matières Réservées aux Gérants tel que décrites ci-dessus qui n'ont pas été approuvées par au moins deux Gérants de Catégorie A1 et le Gérant de Catégorie A2;

(b) l'approbation des comptes annuels de la Société;

(c) l'adoption de toute résolution, ou de toute action, visant à nommer ou renvoyer le réviseur d'entreprises agréé de la Société par rapport à la révision des comptes annuels de la Société;

(d) l'adoption de toute résolution, ou de toute action, par rapport à liquidation ou la dissolution de la Société;

(e) toute émission de tout Instrument Lié à un Associé ou la réception d'un Apport d'Associé par rapport auxquels les droits de préemption des Associés de Catégorie A ou leurs Affiliés tel que défini au Pacte d'Associés de Catégorie A et dans les Statuts n'ont pas été respectés;

(f) toute fusion de la Société avec une tierce partie, or toute défusion ou autre apport d'actifs et de passifs sujet aux règles de défusion;

(g) faire, déclarer ou payer tout dividende ou autre distribution (que ce soit en numéraire ou autre), ou renvoyer, repayer ou racheter tout capital, et l'allocation de bénéfices distribuables de la Société (incluant par voie de dividendes ou de rachat de parts sociales), (chacune, une Distribution), autre que toute Distribution faite en rapport avec un financement externe ou un refinancement qui aurait été préalablement approuvé par le Conseil conformément au Pacte d'Associés de Catégorie A;

(h) tout changement fondamental à la nature des Affaires menées par la Société ou tout autre Filiale à la date du Pacte d'Associés de Catégorie A.

(i) toute modification apportée aux Statuts, incluant, pour éviter toute ambiguïté, mais sans s'y limiter, tout changement à l'immatriculation ou la forme légale de la Société; toute réduction de capital par voie d'acquisition par la Société de ses propres parts sociales et leur annulation subséquente (autrement que dans des cas de financement externe ou de refinancement ayant été préalablement approuvés par le Conseil conformément avec le Pacte d'Associés de Catégorie A; l'émission de toute nouvelle catégorie de parts sociales de la Société; la modification, la variation ou l'abrogation des droits attachés aux parts sociales existantes de la Société;

(j) tout transfert ou disposition par la Société, autrement que dans le contexte d'un premier appel public à l'épargne sur tout marché réglementé (dans l'UE ou ailleurs), (i) de plus de 35% d'Instruments Liés à des Associés TSHG à une Tierce Partie, or (ii) moins de 35% d'Instruments Liés à des Associés TSHG à une Tierce Partie, dans le cas où cette Tierce Partie obtiendrait des droits et des pouvoirs plus étendus que les droits équivalents dont jouissent APG en tant que partie au Pacte d'Associés de Catégorie A et en tant que détenteur de la majorité des Parts Sociales de Catégorie A2; et

(k) l'augmentation des obligations de tout Associé dans la Société.

Montants Disponibles a la signification qui lui est attribué à l'article 24.3.

PAs signifie tout prêt d'associé accordé par un Associé à la Société, ainsi que tout instrument de dettes émis par la Société à un Associé.

Pacte d'Associés de Catégorie A signifie tout Pacte d'Associés définissant, entre autres, les droits et obligations des Associés vis-à-vis de la Société, pouvant être conclu en tout temps par les associés de la Société et la Société, tel que pouvant être modifié.

Pactes d'Associés de la Société signifie tout Pacte d'Associés définissant, entre autres, les droits et obligations des Associés vis-à-vis de la Société, pouvant être conclu en tout temps par les associés de la Société et la Société, tel que pouvant être modifié.

Pacte des Associés de TSHG signifie le pacte d'associé entre, inter alia, MacGregor TSH 2 B.V., CDM, la Société et TSHG, en date du 18 septembre 2014, tel que modifié.

Parts Sociales signifie toutes les parts sociales du capital social de la Société à la date des présentes et, suite à une augmentation de capital, un fractionnement de parts sociales ou une combinaison, recatégorisation, redénomination, ajustement à la valeur nominale, échange ou transfert de part sociales ou toute autre transaction similaire, incluant, mais sans se limiter, les Parts Sociales de Catégorie A.

Parts Sociales de Catégorie A signifie les parts sociales de catégorie A du capital social de la Société, incluant les Parts Sociales de Catégorie A1 et les Parts Sociales de Catégorie A2.

Parts Sociales de Catégorie A1 a la signification qui lui est attribué l'article 6.

Parts Sociales de Catégorie A2 a la signification qui lui est attribué à l'article 6.

Personne signifie toute personne physique, société, association, fiducie ou tout autre entité ou personne morale, incluant les gouvernements ou sous-division politique, agence ou instrument de celui-ci.

Président signifie le président du Conseil.

PW signifie Chrome Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limité constituée au Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B187831.

PWREF II signifie Perella Weinberg Real Estate Fund II L.P.

Société a la signification qui lui est attribuée à l'article 2.

Statuts signifie les statuts de la Société.

Tierce Partie signifie toute Personne autre qu'un Associé ou l'une de ses Filiales.

TSHG signifie The Student Hotel Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège sociale se situe au 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188739.

B. Objet - Durée - Nom - Siège Social

Art. 2. Il existe une société à responsabilité limitée (la Société) sous le nom de «TSH Grafton S.à r.l» qui est régie par la Loi sur les Sociétés, ainsi que par les Statuts.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

C. Capital social - Parts sociales

Art. 6.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-sept millions six cent treize mille sept cent cinquante Euros (EUR 37.613.750), représenté par (i) vingt-quatre millions quatre cent cinquante-sept mille soixante-trois (24.457.063) parts sociales de catégorie A1 (les Parts Sociales de Catégorie A1) et (ii) treize millions cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-sept (13.169.187) parts sociales de catégorie A2 (les Parts Sociales de Catégorie A2).

6.2 Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Art. 7.

7.1 Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 20.2 de ces Statuts.

7.2 Sauf pour ce qui a trait des dispositions de l'article 24 de ces Statuts, chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à une portion des actifs sociaux et des profits de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existant.

Art. 8. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9.

9.1 Dans le cas d'un Associé unique, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement cessibles.

9.2 Dans le cas d'une pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des Tierces Parties doit être autorisée par les Associés lors d'une Assemblée Générale où sont représentés au moins les trois quarts du capital libéré de la Société. Aucune autorisation de ce genre n'est nécessaire en cas de cession de Parts Sociales entre Associés.

9.3 En cas de décès d'un Associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-Associés que moyennant l'agrément, donné en Assemblée Générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les Parts Sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

9.4 Tout cessionnaire de Parts Sociales doit, avant de céder ses Parts Sociales, adhérer au Pacte d'Associés de la Société dans le cas d'une cession de Parts Sociales de Catégorie A. Toute transaction faite sur les Parts Sociales qui ne sont pas conformes aux dispositions sur les restrictions de cession décrites dans le Pacte d'Associés de la Société ne seront pas opposables à la Société et la Société ne devra pas enregistrer une telle transaction dans le registre des parts sociales. L'Associé concerné devra s'assurer que toute Tierce Partie ayant l'intention d'acquérir des Parts Sociales entreprend les démarches appropriées et fait les recherches appropriées afin de déterminer si la cession de Parts Sociales envisagée est sujette à des restrictions de cession en vertu du Pacte d'Associés de la Société.

9.5 Les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés s'applique.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

D. Gérance

Art. 12.

12.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins trois et jusqu'à 5 (cinq) Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés.

12.2 Les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale laquelle fixera la durée de leur mandat. L'Assemblée Générale peut à tout moment et sans raison (ad nutum) renvoyer et remplacer les Gérants.

12.3 Les Associés de Catégorie A1 auront droit de choisir jusqu'à 3 (trois) personnes afin d'être nommés au Conseil en tant que Gérants par l'Assemblée Générale (les Gérants de Catégorie A1).

12.4 Les Associés de Catégorie A2 auront droit de choisir jusqu'à 2 (deux) personnes afin d'être nommés au Conseil en tant que Gérants par l'Assemblée Générale (les Gérants de Catégorie A2).

12.5 Si, pour une raison quelconque, un Gérant de Catégorie A1 choisi pour nomination par les Associés de Catégorie A1 démissionne ou est démis de ses fonctions, les Associés de Catégorie A1 auront le droit de choisir une nouvelle personne pour être nommée par les Associés en tant que Gérant de Catégorie A1, conformément à cet article 12, en remplacement du Gérant de Catégorie A1 démissionnaire ou démis de ses fonctions.

12.6 Si, pour une raison quelconque, un Gérant de Catégorie A2 choisi pour nomination par les Associés de Catégorie A2 démissionne ou est démis de ses fonctions, les Associés de Catégorie A2 auront le droit de choisir une nouvelle personne pour être nommée par les Associés en tant que Gérant de Catégorie A2, conformément à cet article 12, en remplacement du Gérant de Catégorie A2 démissionnaire ou démis de ses fonctions.

12.7 Dans ses rapports avec les Tierces Parties, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser toute transaction conforme à l'objet de la Société.

12.8 La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du Conseil (dont au moins la signature d'un gérant de classe A1), ou autrement par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil ou par deux membres du Conseil dans les limites d'une telle autorisation.

12.9 Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13.

13.1 Le Conseil choisira parmi les Gérants de Catégorie A1 un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

13.2 Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du Président ou de deux Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil; en son absence le Conseil pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

13.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

13.4 Tout Gérant, qui n'est pas résident au Royaume-Uni, pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.5 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

13.6 Le Conseil pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à la réunion du Conseil, incluant au moins un Gérant de Catégorie A1 et le Gérant de Catégorie A2, s'il a été nommé. Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de toute réunion du Conseil, les Gérants présents ne pourront pas adopter d'autre résolutions que celle repoussant cette réunion à la même heure et à l'endroit et la date déterminés par les Gérants présents qui sera postérieure d'au moins cinq (5) jours à la date de la réunion ajournée. Une notification d'un tel ajournement ainsi que la date de la réunion à nouveau convoquée, son heure et son endroit, devront être communiqués aux Gérants dans les trois (3) jours suivant cet ajournement. Le quorum sera atteint si au moins la moitié des Gérants est présent ou dûment représenté à cette réunion reconvoquée, incluant au moins un Gérant de Catégorie A1 et le Gérant de Catégorie A2, si il a été nommé, et pourra passer toute résolutions par rapport au contenu devant être examiné à la réunion ajournée tel que décrit dans la convocation (ou toute documentation l'accompagnant) envoyée à tous les Gérants en relation avec la réunion initialement prévue. Si le quorum n'est toujours pas atteint au moment de l'ouverture de cette réunion subséquente du Conseil, cette dernière devra être ajournée et une nouvelle réunion du Conseil devra être convoquée conformément aux dispositions précédentes jusqu'à ce que le dit quorum de la moitié des Gérants, incluant au moins un Gérant de Catégorie A1 et le Gérant de Catégorie A2, si il a été nommé, soit atteint.

13.7 Sauf en ce qui a trait aux Matières Réservées au Conseil, toute décision du Conseil devra être prise à la majorité simple des voies de chaque Gérant présent ou représenté à la réunion du Conseil. Toute décision du Conseil par rapport aux Matières Réservées au Conseil devront être adoptées à la majorité des voies des Gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil, incluant au moins un Gérant de Catégorie A1 et le Gérant de Catégorie A2, si il a été nommé, votant en faveur.

13.8 Le Conseil pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le Président ou, en son absence, par deux Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux Gérants.

Art. 15. Le décès d'un Gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les Gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17.

17.1 Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social tel que spécifié dans la convocation à la réunion.

17.2 D'autres Assemblées Générales peuvent avoir lieu à tout endroit ou tout moment spécifié dans la convocation à la réunion.

17.3 Le Conseil peut convoquer une Assemblée Générale. Une convocation écrite pour une telle réunion devra être envoyé par courrier recommandé à tous les Associés au moins huit (8) jours avant une telle réunion sauf si tous les Associés en décident autrement par écrit. Le jour de l'assemblée ne compte pas dans le calcul de la période de convocation. Chaque convocation à une Assemblée Générale indiquer l'endroit, l'heure et l'ordre du jour de cette réunion, ainsi que la documentation pertinente. Si tous les Associés présents ou représentés à l'Assemblée Générale déclare qu'ils ont été avertis de l'ordre du jour de la réunion, l'Assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

17.4 Au début de l'Assemblée Générale, les Associés éliront un président, un secrétaire et un scrutateur pour la réunion. Des procès-verbaux de chaque réunion des Associés devront être produits et devront être signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'Assemblée Générale et par tout Associé le souhaitant.

Tant que la Société n'aura pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des résolutions des Associés pourront, au lieu d'être adoptés par une Assemblée Générale, être prise par écrit par tous les Associés. Dans ce cas-là, il sera envoyé à chaque Associé un projet développé des résolutions devant être adoptés, et devront voter par écrit (ce vote devant être attesté par lettre, télécopie ou courrier électronique (e-mail)).

Art. 18. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente.

Art. 19. Exceptés pour les matières ou la loi Luxembourgeoise prévoit un quorum plus élevé et sujet au Pactes d'Associés de la Société, le quorum à toute Assemblée Générale nécessitera la présence d'Associés, détenant plus de 50 pour cent du capital social de la Société, et, seulement lors d'un vote portant sur les Matières Réservées aux Associés, la présence d'une majorité de, respectivement, Associés de Catégorie A et d'Associés de Catégorie B. Les Associés peuvent participer à une Assemblée Générale en personne ou par représentation. Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la réunion, les Associés présents ne pourront pas adopter de résolution autre que celle d'ajourner cette réunion à la même heure, et à l'endroit et à la date déterminés par les Associés présents, cette date devant être postérieure d'au moins huit (8) jours à la date de la réunion ajournée. Une notification de cet ajournement et de la date, endroit et heure de la réunion reconvoquée devra être envoyé aux Associés dans les trois (3) jours suivant un tel ajournement.

Art. 20.

20.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

20.2 Les Statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social.

20.3 En plus des modalités de vote requises par les articles 20.1 et 20.2 et sujet aux Pactes d'Associés de la Société, l'approbation de toute Matière Réservée aux Associés devra être approuvée par une majorité d'Associés de Catégorie A1 et une majorité d'Associés A2.

20.4 Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des Associés.

Art. 21. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.

Art. 23. Chaque année, au 31 août, les comptes sont arrêtés et les Gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 24.

24.1 Sur les bénéfices bruts de la Société, tel que décrits dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, des amortissements et dépenses représentant le profit net, un montant équivalent à cinq pour cent (5%) des profits sera alloué à réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

24.2 L'Assemblée Générale décidera l'allocation du reste des profits annuels nets et de la déclaration et du paiement de dividendes, le cas échéant, conformément aux règles sur le versement de dividendes décrites à l'article 24.

24.3 Toute distribution devant être faite par la Société, que ce soit par dividende, rachat de parts sociales, paiement de prime d'émission ou paiement d'Apport en Capitaux Propres, ou autres, à des Associés ou par rapport à leurs Parts Sociales, que ce soit sur les profits et/ou sur les réserves distribuables (incluant les primes d'émission et les Apports en Capitaux Propres) disponible à cet effet (les Montants Disponibles), seront partagés entre les Associés au prorata de leur participation totale dans le capital social.

Art. 25. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'Assemblée Générale qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera utilisé pour repayer à chaque détenteur de Parts Sociales la valeur nominale de ces Parts Sociales détenues par eux (au pro rata) et tout solde résiduel sera distribué parmi les Associés en fonction des droits de distributions attachés à chaque catégorie de Parts Sociales de la Société tel que décrit à l'article 24.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

H. Loi applicable

Art. 28. Les lois mentionnées à l'article 2, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents Statuts."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'habiliter tout gérant de la Société, ainsi que tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, seul pour pourvoir à toute formalités en relation avec les présentes résolutions (incluant, pour éviter toute ambiguïté, le dépôt et la publication des documents pertinents auprès des autorités luxembourgeoises).

Frais

Le montant des dépenses, en relation avec le présent acte est estimé approximativement à EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des mandataires des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mandataires des parties comparantes, en cas de disparités entre les versions anglaises et françaises de ce texte, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Graas et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 août 2015. Relation: 2LAC/2015/18630. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149985/775.

(150163931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Cerberus Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.307.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Septembre 2015.

Cerberus Lux GP S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015150743/14.

(150165183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Troc Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150595/9.

(150164740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

TALBEY Grundstücksgesellschaft, Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 2.917.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé reçu au siège social de la société anonyme TALBEY GRUNDSTUCKGESELLSCHAFT (E2917), 21, rue Glesner, L-1631 Luxembourg, que la société SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a dénoncé avec effet immédiat en date du 04 septembre 2015, le siège social de la société anonyme TALBEY GRUNDSTUCKGESELLSCHAFT, (E2917).

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150597/13.

(150164466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

TULUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.138.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2015 de la société, il a été décidé:

- de transférer le siège social de son adresse actuelle 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat;

- de nommer à la fonction d'administrateur unique, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

International Investors Limited, ayant son siège social 20 Station Road, CB1 2JD Cambridge (Royaume-Uni), ayant comme représentant permanent M. Martin Rutledge, demeurant professionnellement 50 Route D'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015150607/18.

(150165156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

TCC Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.423.925,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.197.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150598/10.

(150164742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

TMD Friction Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150602/9.

(150164778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Upstream Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.915.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 août 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150610/13.

(150164860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Trevezel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 36, Tunnelstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.318.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150605/9.

(150164925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Trevezel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 36, Tunnelstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.318.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150606/9.

(150164926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Zyal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.982.

—
Extrait des décisions de l'associé unique en date du 31 août 2015

Nomination d'un nouveau gérant unique pour une durée indéterminée:

- LANNAGE S.A., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63 130.

Transfert du siège social de la société au 42, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 08.09.2015.

Pour: ZYAL INVEST S.à r.l.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015150646/18.

(150164970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

United International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.022.

—
La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015150608/10.

(150164920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Upstream Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.915.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150609/10.

(150164657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Moneda (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.740.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1082 du 29 avril 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moneda (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2015151000/14.

(150165593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Upstream Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150611/10.

(150164870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Vega & Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 166.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150615/10.

(150165044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Venables (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150616/9.

(150164924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 7.982.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique et le conseil d'administration en date du 20 août 2015

1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Mme Valérie BERNS a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
4. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1974 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
5. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été élue présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VALUX S.A., société de gestion patrimoine familial

Un mandataire

Référence de publication: 2015150619/23.

(150164553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

VCapital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015150620/10.
(150164615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Arcad S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 131.647.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09/09/2015.
Un mandataire
Référence de publication: 2015150699/12.
(150165902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

VCapital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.151.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue exceptionnellement le 31 août 2015

Le mandat de Mazars Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 159962, ayant son siège social au 10 A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé est reconduit pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.
Certifié sincère et conforme
Pour Vcapital S.C.A., SICAR
Référence de publication: 2015150621/15.
(150164951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

VDD Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 113.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150622/10.
(150164595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Vector Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.349.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 04 février 2015, que l'assemblée a pris note des démissions de Monsieur Muslim GEDYGUSHEV de ses fonctions d'administrateur et de Monsieur Andrey Boris CHUYKOV de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

L'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de trois à un et constate que Monsieur Elmar BAGHIR-ZADE reste seul administrateur.

Monsieur Elmar BAGHIRZADE est à compter de ce jour, administrateur unique, et la société sera engagée par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2015.

Pour l'administrateur unique

Référence de publication: 2015150623/19.

(150164507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Venice International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150624/10.

(150164748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Lefèvre-Evrard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.283.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150982/10.

(150165285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

LuxGene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 77.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150979/10.

(150165456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Lilirest Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7228 Helmsange, 17, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.103.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150983/10.

(150165406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.
